

Grèce

Déposant en faveur des accusés du procès d'Athènes

M. Canellopoulos justifie la violence pour le rétablissement des libertés populaires

Athènes (Reuter). — Les trente-quatre personnalités grecques qui comparaissent depuis six jours devant un tribunal militaire, à Athènes, sous l'inculpation de complot contre le régime des colonels se sont levées pour applaudir l'ancien premier ministre, M. Panayotis Canellopoulos, lorsque celui-ci, déposant au titre de témoin de la défense, a justifié la violence.

M. Canellopoulos, soixante-sept ans, professeur à l'université d'Athènes et leader du parti conservateur Union radicale, a prononcé un véritable réquisitoire contre le régime actuel devant le tribunal militaire institué par les auteurs du coup d'Etat qui l'a renversé il y a près de trois ans.

« La violence engendre la violence. Les dirigeants militaires auraient bien dû se douter que leur violence ferait école. C'est la raison pour laquelle la responsabilité des explosions ne réside pas du côté des accusés », a-t-il dit.

« Il s'agissait bien de violence lorsque des officiers grecs, accompagnés de trente soldats, pénétrèrent, l'arme au poing, dans la chambre à coucher du premier ministre et l'arrêterent après avoir enfoncé sa porte », a-t-il ajouté, se référant aux circonstances de son arrestation, le 21 avril 1967.

L'ancien premier ministre a ensuite félicité les professeurs d'université pour avoir pris la tête du mouvement de résistance : « Je suis heureux de voir que les professeurs n'ont pas eu recours à de tierces personnes mais se sont portés eux-mêmes aux premières lignes, montant sur les barricades pour lutter contre le régime. Dans la Grèce antique, les philosophes étaient les premiers à s'opposer aux tyrans. »

M. Canellopoulos a par contre déclaré que l'utilisation de la violence pour renverser une démocratie parlementaire était imparadmissible, car il existait d'autres

méthodes pour remplacer un gouvernement. « Dans les circonstances actuelles, les accusés ont choisi la violence, car il n'y a pas d'autre moyen », a-t-il affirmé.

Il a d'autre part affirmé que les accusés, qui sont soupçonnés d'appartenir à l'organisation de résistance Défense de la démocratie, n'ont pas collaboré avec le parti communiste, comme le prétend l'acte d'accusation.

Interdiction des déclarations sur les tortures

Le tribunal avait interdit la lecture publique de déclarations d'accusés dans lesquelles ceux-ci affirmaient avoir été torturés durant leurs interrogatoires.

Le lieutenant-colonel Panayotis Mavroedis, de la sécurité, avait démenti que ses officiers aient torturé les accusés. « Il s'agit là d'une campagne de calomnies contre les forces de sécurité grecques. Je n'ai jamais eu recours à la torture car je tiens à avoir la conscience tranquille », a-t-il déclaré.

L'un des avocats de la défense a lu alors au tribunal une déclaration d'un des accusés, M. Dimitrios Kotsakis, trente-six ans, dans laquelle ce dernier affirmait avoir été roué de coups de poing et de bâton. Il disait qu'il était contraint de demeurer dans sa cellule en compagnie d'un garde qui avait pour ordre de ne pas le laisser dormir, et ajoutait qu'il avait passé plusieurs jours sans manger ni boire.

Lorsque les avocats de la défense demandèrent la permission de lire d'autres déclarations relatant des séances de torture, le président du tribunal s'y opposa. En outre, les journaux grecs n'auront pas le droit de publier ces déclarations, aux termes de la loi sur la presse entrée en vigueur en janvier et portant que les déclarations, aux termes de la loi devant le tribunal ne peuvent être publiées.